

Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Malgré une situation alors très difficile, la Ville de Besançon a décidé de relancer les activités de son orchestre lors de la saison 1994-95.

A cette fin, elle a fait appel à une personnalité musicale reconnue, Peter CSABA qui en est à la fois le directeur artistique et le chef permanent. Sous sa direction, l'Orchestre de Besançon a rapidement fait preuve de ses capacités à retenir l'attention du public mélomane, tant par la qualité de ses prestations que par la pertinence et la richesse de sa programmation.

Les concerts de l'Orchestre connaissent un succès indéniable et ont progressivement fidélisé un public de plus en plus large.

Le Ministère de la Culture s'est montré très attentif aux efforts de la Ville ; en témoigne la récente venue de Mme CHIFFERT, Directeur de la Musique et de la Danse, qui a réexprimé sa volonté de soutenir une telle initiative.

La Région de Franche-Comté pour sa part se déclare prête à apporter un concours dès lors que l'Orchestre décentralise ses activités ; des négociations sont en cours sur ce point.

L'Orchestre de Besançon jouit désormais d'une certaine reconnaissance auprès des partenaires publics comme des partenaires culturels qui recherchent aujourd'hui sa collaboration : Centre Polyphonique de Franche-Comté, Choeur Schütz, Ensemble Vocal, Festival, ainsi que l'Opéra-Théâtre.

L'Orchestre de Besançon a notamment prêté son concours à la préparation et la présentation de 3 ouvrages lyriques : Tosca, le Barbier de Séville, Cosi Fan Tutte, prestations qu'il convient de facturer au directeur de l'Opéra-Théâtre. Le coût total est de 477 100 F.

Le Conseil Municipal est appelé à ouvrir, en dépenses et en recettes, au fur et à mesure des versements, les crédits nécessaires à l'encaissement de ces participations, qui seront repris au budget supplémentaire 1996, en dépenses au 92.22.64131.41027 et en recettes au 92.22.70848.41027.

M. JACQUEMIN : Je demande la parole, Monsieur le Maire, pour simplement me joindre à vous dans cette appréciation positive de l'évolution des choses. Je m'étais rapproché de M. FERREOL depuis plusieurs mois pour lui dire que je suivais attentivement cette évolution du dossier de la musique à Besançon. Je crois que le chemin se fait de manière positive avec l'action des uns et des autres notamment d'Yves-Marie LEHMANN à la Région, de la Ville qui progresse très largement dans cette notion d'orchestre et de moi-même également un peu. Il faut dire aussi que le chef recruté donne grandement satisfaction. C'est un point solide sur lequel on peut ancrer, avec la nouvelle donne au Théâtre, notre politique en matière de musique.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur JACQUEMIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.